



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT



Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 06 janvier 2014

Objet : demande d'intervention ministérielle suite au drame inacceptable survenu le 27 décembre 2013, un SPP SDIS 38 blessé

Envoyé par courriel et par fax au 01 42 66 92 34 avec accusé de réception

Monsieur le Ministre,

Le 27 décembre dernier, participant à un rassemblement de mécontentement pacifique, un homme de 31 ans, sapeur-pompier professionnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, a reçu en pleine tête un projectile tiré par les forces de l'ordre mobilisées place de Verdun, face à la préfecture sur la commune de Grenoble.

L'impact, d'une rare violence, a occasionné de multiples fractures à la victime. La blessure la plus grave concerne son œil droit pour lequel une cécité définitive est clairement évoquée.

Nul ne peut ignorer les conséquences terribles de la perte de la vision d'un œil chez un être humain.

Chez un sapeur-pompier professionnel, ces conséquences ont également une résonance particulière en matière d'aptitude professionnelle.

Ces faits intolérables, dont la gravité dépasse l'entendement, nous amènent aujourd'hui à vous interpeller solennellement.

La colère et l'émotion sont totalement exclues de notre démarche dont le double objectif est d'empêcher qu'un tel drame ne puisse se reproduire et que toute la lumière soit faite sur les circonstances qui ont conduit à une telle situation dont notre démocratie ne peut s'enorgueillir.

Le rassemblement auquel participaient quelques 200 sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de l'Isère s'inscrivait dans une démarche, hélas récurrente, d'opposition à la politique menée au sein du SDIS 38, déni de dialogue social conduisant à une véritable fracture sociale vécue comme telle par une grande partie du personnel, sapeurs-pompiers et agents des filières administrative et technique, toutes catégories confondues

Ce 27 décembre, l'assemblée délibérante du SDIS 38 se réunissait dans les locaux de la préfecture de l'Isère afin de valider notamment une augmentation significative du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.

Nous n'ouvrirons pas de débat technique sur ce sujet d'autant que vous connaissez très certainement la position défendue par notre Fédération sur ce sujet, position en tous points conforme avec les dispositions prévues dans le cadre européen.

Toutefois, l'opposition exprimée par les agents mobilisés le 27 décembre, dont la victime, s'appuie sur quelques éléments fondamentaux que nous rappelons ici :

- Augmenter la durée du temps de travail dans un pays qui comptera en 2014 plus de 5 millions de personnes privées d'emploi (selon la note de conjoncture publiée en décembre dernier par l'INSEE) nous apparaît bien hasardeux en termes de choix de société.

- L'augmentation du temps de travail entraîne de fait une diminution des recrutements, privant ainsi les jeunes lauréats du concours de sapeur-pompier professionnel d'un emploi dans un contexte national où le chômage des jeunes reste une préoccupation majeure, préoccupation exprimée par le Président de la République lui même à de nombreuses reprises.

- Enfin, augmenter le temps de travail au sein d'une profession reconnue pour sa dangerosité (article L 723-1 du Code de la Sécurité Intérieure) et qui remplit par ailleurs toutes les conditions prévues par l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 permettant à l'autorité délibérante de minorer le temps de travail des agents concernés, apparaît comme un déni de la réalité opérationnelle qui s'impose aux sapeurs-pompiers professionnels, agents de la Fonction publique territoriale à part entière.

Voilà pour mémoire ce qu'étaient venus rappeler les sapeurs-pompiers professionnels réunis le 27 décembre devant la préfecture de l'Isère.

Notre Collègue QUENTIN a probablement et malheureusement perdu un œil ce jour là pour avoir voulu défendre ces principes dans un Etat de Droit.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de condamner sans réserve le fait qu'un citoyen puisse aujourd'hui subir un tel traumatisme en exprimant ses convictions en dehors de toute menace objective pour l'intégrité physique des forces de police.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons qu'une enquête permette de déterminer très rapidement les circonstances exactes de ce drame inacceptable et que la justice puisse déterminer de manière précise les responsabilités qui en découleront.

Nos Fédérations vous informent dès à présent qu'elles mettront tout en œuvre pour que la victime soit reconnue et prise en charge à la hauteur du préjudice subi.

Comme évoqué précédemment, le rassemblement du 27 décembre s'inscrivait hélas dans une démarche récurrente d'opposition et d'indignation face à la politique anti-sociale et managériale conduite aujourd'hui au sein du SDIS 38.

Aucune des filières présentes au sein de l'Etablissement public ne semble épargnée par une conduite managériale vécue par certains(es) agents(es) comme une véritable souffrance au travail, par d'autres comme une forme de discrimination, de harcèlement, voire comme une forme de mépris.

Alors même que le gouvernement s'attache à promouvoir l'Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, à lutter contre les Risques Psycho-Sociaux et la souffrance au travail qu'ils engendrent ou à combattre les discriminations au travers de différents protocoles ou chartes, le SDIS de l'Isère apparaît aujourd'hui en total décalage avec cette approche exigeante et respectueuse de la gestion des agents de la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de mandater une inspection générale indépendante à la profession de sapeur-pompier afin d'évaluer en toute objectivité les circonstances qui, au cours de ces derniers mois, ont conduit le SDIS 38 dans une telle impasse en matière de dialogue social.

Le samedi 4 janvier, une marche silencieuse en soutien à la victime du 27 décembre et à sa famille était organisée à Grenoble.

Plus de 3500 personnes ont participé à cette marche sous une pluie battante.

Ce jour là, des sapeurs-pompier professionnels de l'Isère, de plusieurs départements de France et de tous grades, des sapeurs-pompier volontaires de l'Isère, des personnels administratifs et techniques du SDIS 38 de tous grades, des sapeurs-pompier professionnels de l'Isère retraités pour certains depuis de nombreuses années, des familles et des anonymes sont venus exprimer leur refus de voir un homme de 31 ans, Soldat du Feu au service de la population, blessé à vie pour avoir refusé de se soumettre à une politique managériale extrêmement injuste socialement.

Monsieur le Ministre, témoins de votre engagement à défendre le service public et ses agents dans le cadre des valeurs qu'incarne aujourd'hui notre République, nous sommes convaincus que vous ne laisserez pas le SDIS 38 s'enfermer plus longtemps dans cette dérive qui fait que le 27 décembre 2013 la vie de notre Collègue QUENTIN a basculé.

Nous vous informons que nous entamons une démarche similaire auprès de Mme la Ministre LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre profonde considération.

Le Président fédéral de la FA/SPP-PATS,
André GORETTI



Le Président fédéral de la FA-FPT
Bruno COLLIGNON

